

Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais, né le 24 janvier 1732 à Paris où il est mort le 18 mai 1799, est un écrivain français, poète, dramaturge, musicien, homme d'affaires, surtout connu pour ses talents d'écrivain*...mais pas seulement.

*https://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre-Augustin_Caron_de_Beaumarchais

Le 26 février 1774, le Parlement de Paris a rendu son arrêt dans l'affaire Goëzmann, condamnant Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais à comparaître à genoux devant la Cour et à être blâmé publiquement, ordonnant en outre que les quatre mémoires publiés par lui pour sa défense seront lacérés et brûlés au pied du grand escalier du Palais par l'exécuteur de la haute justice.

La punition est relativement douce, car dans un tel procès, le haut magistrat avait toutes les chances d'obtenir justice de ses confrères, et le prévenu pouvait s'attendre à se voir appliquer la peine la plus dure « c'est-à-dire le pilori et les galères à perpétuité ».

Beaumarchais, qui avait prévu le pire et songé un moment à se suicider, accueille la sentence avec le sourire, content de s'en tirer à si bon compte et méprisant ses juges, qui, à peine leur jugement prononcé, et comme s'ils eussent peur, se sont enfuis vers leurs vestiaires, abandonnant leur condamné et lui épargnant l'humiliation d'avoir à se mettre à genoux.

Il est très entouré et embrassé par ses amis qui sont aussi les ennemis des magistrats. Le lendemain, le prince de Conti donne une grande fête en son honneur où le Tout-Paris célèbre son innocence et conspue en même temps le Parlement Maupeou.

Ce succès mondain passé, Beaumarchais en lui-même et examine froidement sa situation. Elle n'est guère brillante. Il a quarante-deux ans, son casier judiciaire est déjà chargé : emprisonnement à For-l'Evêque à la suite d'une querelle à main armée avec le duc de Chaulnes, condamnation pour faux en écriture dans l'affaire de la succession Paris-Duvernay...

N'est-il pas aussi, plus ou moins ouvertement, accusé d'avoir empoisonné une ou deux de ses premières femmes ?

Si le blâme semble peu de chose, c'est une condamnation infâmante qui entraîne la mort civile ; c'est-à-dire qu'il ne pourra exercer à l'avenir aucune fonction publique. Dès lors, Beaumarchais cherchera à rendre service au roi, au ministère, dans l'espoir d'une réhabilitation.

Mais qu'était-ce donc que cette affaire Goëzmann ?

Les héritiers du financier Paris-Duverney avaient intenté un procès à Beaumarchais pour captation d'héritage, ce dernier avait remis à la femme du conseiller Goëzmann, chargé du rapport, 100 louis d'or, une belle montre enrichie de diamants, plus de 15 louis d'argent censés destinés à un secrétaire.

Promesse lui fut faite que tout serait rendu si le procès était perdu. Il le fut, mais Mme Goëzmann s'obstina à garder les 15 louis d'argent. Beaumarchais ayant porté plainte, le conseiller l'accusa d'avoir voulu corrompre son juge.

L'écrivain répliqua par quatre Mémoires successifs, qui eurent un grand retentissement. Finalement Mme Goëzmann fut condamnée et son mari mis hors de cour. Mais le Parlement Maupeou condamna également l'écrivain au blâme.

Ainsi, malgré les ovations dont il avait été l'objet, Beaumarchais n'en restait pas moins à peu près ruiné par sa première condamnation et frappé de mort civile par la seconde.